

**PROJET DE LOI SUR LA DECENTRALISATION**  
**VŒU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE COMMUNISTE**  
**ET PAR LE GROUPE SOCIALISTE**

Le projet de loi constitutionnelle relatif à l'organisation décentralisée de la République est en cours de discussion au Parlement.

Le Conseil Régional estime que cette loi nécessite un véritable débat national associant l'ensemble des citoyens, puisqu'elle vient modifier profondément le rôle de chaque institution dans la façon de répondre à leurs besoins.

Que l'on soit "pour" ou "contre", ce projet censé rapprocher les citoyens des lieux de décision, la moindre des choses serait que l'on commence par les consulter, et par consulter aussi l'ensemble des assemblées élues.

Ce ne sont pas les 22 assises régionales des libertés locales, qui n'ont concerné que quelques milliers d'élus et de responsables socio-économiques, sur une demi-journée, qui permettront de répondre aux inquiétudes et aux attentes des populations et des élus.

Aux attentes, car les écarts se creusent entre les réponses et les besoins des citoyens. Aux inquiétudes, comme par exemple, celles d'un transfert massif vers la fiscalité locale, au nom de la proximité, de toutes les compétences que l'Etat déléguerait sans les moyens financiers correspondant à l'évolution des besoins.

Il y aurait également contradiction à permettre aux citoyens de s'exprimer par référendum pour "réformer au niveau local" sur des sujets certes importants, mais locaux, et leur refuser d'avoir la parole sur ce qui aura de grandes répercussions sur leur vie.

Chacun et chacune doit être capable de se faire son opinion en toute connaissance de cause. Chaque collectivité devrait ainsi être appelée à émettre un avis sur la décentralisation et le rôle des collectivités locales, ce débat étant préparé par des réunions ou rencontres locales auxquelles les habitants seraient invités afin d'être informés, consultés et qu'ils puissent se forger une opinion.

Ce débat devrait déboucher ensuite au niveau national, sur l'organisation d'un référendum. En effet, quand on s'apprête à modifier de façon si importante la Constitution de la République, c'est au peuple français et au suffrage universel direct de décider en conscience